

PIÈCE JOINTE 2

CRITÈRES COTÉS

Le cas échéant, les soumissionnaires doivent justifier leur réponse conformément à la méthode de cotation décrite dans la colonne « Méthode de cotation » ci-dessous.

Les soumissions seront notées à l'égard de chacune des exigences cotées indiquées au tableau. L'équipe responsable de l'évaluation des soumissions utilisera la colonne « Réponse du soumissionnaire » pour savoir où les renseignements cotés ont été indiqués dans la soumission. Chaque exigence cotée sera évaluée conformément à la colonne « Méthode de cotation » du tableau 1.

Tableau 2 : Critères cotés de l'acquisition

Numéro	Critère technique coté	Méthode de cotation	Renvoi à l'EDT d'acquisition	Réponse du soumissionnaire	Note
CTCA1	Le soumissionnaire devrait avoir la capacité de gérer le développement continu du matériel et des logiciels nécessaires pour gérer l'obsolescence et la croissance des besoins.	Documentaire. Les points seront attribués selon les données recueillies d'un minimum de 2 projets démontrant le fonctionnement du logiciel de simulation au cours des 10 dernières années.	4.2.2.1		4 points pour 4 processus et antécédents démontrés 7 points pour 6 processus et antécédents démontrés ou plus Maximum de 7 points

Numéro	Critère technique coté	Méthode de cotation	Renvoi à l'EDT d'acquisition	Réponse du soumissionnaire	Note
CTCA2	Le soumissionnaire devrait avoir la capacité de fournir une formation.	Documentaire. Les points seront attribués selon les données recueillies d'un minimum de 2 projets démontrant la capacité à fournir une formation/un logiciel de simulation dans les 10 dernières années.	8.1.1.1		<p>0 point pour 2 processus et antécédents démontrés</p> <p>4 points pour 4 processus et antécédents démontrés</p> <p>7 points pour 6 processus et antécédents démontrés ou plus jusqu'à un maximum de 7 points</p>
CTCA3	Le soumissionnaire devrait indiquer le nombre d'entités d'aéronefs à voilure fixe proposées.	Les points seront attribués selon le nombre d'entités supplémentaires en fonction du minimum indiqué dans l'Énoncé des travaux.	A1.9.3		<p>1 point pour 2 entités supplémentaires jusqu'à un maximum de 2 points pour 4 entités supplémentaires ou plus en fonction du minimum requis</p>

Numéro	Critère technique coté	Méthode de cotation	Renvoi à l'EDT d'acquisition	Réponse du soumissionnaire	Note
CTCA4	Le soumissionnaire devrait énumérer le nombre d'entités de nacelles de ciblage, de dispositifs de désignation d'objectif et de munitions proposées.	Les points seront attribués selon le nombre d'entités supplémentaires en fonction du minimum indiqué dans l'Énoncé des travaux.	A1.9.7		1 point pour 1 entité supplémentaire jusqu'à un maximum de 2 points pour 2 entités supplémentaires ou plus en fonction du minimum indiqué dans l'Énoncé des travaux.
CTCA5	Le nombre d'entités d'armes antiaériennes et de canons antiaériens proposées.	Les points seront attribués selon le nombre d'entités supplémentaires en fonction du minimum indiqué dans l'Énoncé des travaux.	A1.9.8		1 point pour 2 entités supplémentaires ou plus en fonction du minimum indiqué dans l'Énoncé des travaux.
CTCA6	Le nombre d'entités canadiennes proposées.	Les points seront attribués selon le nombre d'entités supplémentaires en fonction du minimum indiqué dans l'Énoncé des travaux.	A1.11.22.5		1 point pour 2 entités supplémentaires en fonction du minimum indiqué dans l'Énoncé des travaux, jusqu'à un maximum de 2 points pour 4 entités supplémentaires en fonction du minimum indiqué dans l'Énoncé des travaux.

Numéro	Critère technique coté	Méthode de cotation	Renvoi à l'EDT d'acquisition	Réponse du soumissionnaire	Note
CTCA7	L'éventail des entités de plateformes d'artillerie, de lance-roquettes et de mortiers proposées ainsi que leurs munitions.	Les points seront attribués selon le nombre d'entités supplémentaires en fonction du minimum indiqué dans l'Énoncé des travaux.	A1.6.1.17		2 points pour le dépassement de la portée de 4 500 m de l'observateur
CTCA8	La détectabilité et la direction des entités proposées doivent être au minimum de 6 miles marins.	Les points seront attribués selon le nombre d'entités supplémentaires en fonction du minimum indiqué dans l'Énoncé des travaux.	A1.11.24.2 et A1.11.24.3		3 points pour 2 à 3 miles marins au-dessus du seuil minimum 6 points pour 4 miles marins et plus au-dessus du seuil minimum Maximum : 6 points
CTCA9	L'identification des entités d'aéronefs doit se faire à un minimum de 4 miles marins.	Les points seront attribués selon le nombre d'entités supplémentaires en fonction du minimum indiqué dans l'Énoncé des travaux.	A1.11.24.4		3 points pour un dépassement de 1 à 2 miles marins au-dessus du seuil minimum 6 points pour un dépassement de 2 miles marins ou plus au-dessus du seuil minimum Maximum : 6 points

Numéro	Critère technique coté	Méthode de cotation	Renvoi à l'EDT d'acquisition	Réponse du soumissionnaire	Note
CTCA10	Le système devrait proposer des options pour les conditions météorologiques (selon une répartition aléatoire et une modélisation réaliste).	Les points seront attribués selon le respect de cette exigence, telle qu'elle est décrite dans l'Énoncé des travaux.	A1.11.7		2 points
CTCA11	Modifications dynamiques par l'instructeur. Au poste de l'instructeur, le système doit permettre la saisie dynamique de tous les champs pertinents.	Les points seront attribués selon la capacité du système à dépasser les exigences des modifications dynamiques de l'instructeur.	A1.11.10		2 points
CTCA12	Au poste de l'instructeur, le système doit permettre la saisie dynamique de tous les champs pertinents lors de la procédure de demande de tir.	Les points seront attribués selon la capacité du système à dépasser les exigences en matière d'interface de demande de tir.	A1.11.10.4		2 points
CTCA13	Le système devrait pouvoir simuler les types de mission de tir et les procédures spéciales (conformément à la doctrine de tir canadienne).	Les points seront attribués selon la capacité du système à dépasser les exigences pour mener des missions de tir.	A1.11.37		2 points

Numéro	Critère technique coté	Méthode de cotation	Renvoi à l'EDT d'acquisition	Réponse du soumissionnaire	Note
CTCA14	Le système devrait permettre de simuler des effets non mortels et de les appliquer aux comportements des entités à l'aide de l'IA.	Les points seront attribués selon la capacité du système à dépasser les exigences pour représenter les comportements de l'entité.	A1.11.38		1 point pour le respect des exigences requises pour représenter 1 à 5 comportements 2 points pour la représentation de 6 comportements ou plus Maximum : 2 points
CTCA15	Le système devrait être évolutif, afin de pouvoir y intégrer l'équipement tactique futur.	Les points seront attribués selon la capacité du soumissionnaire à dépasser les exigences en matière d'équipement militaire simulé.	A1.13.2.7		8 points
Nombre maximal de points possible :					53